



Séance du 4 novembre 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2004

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M^{me} Moïra Guilmart, assistée de M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M^{me} Moïra Guilmart, présidente de la séance, M. François Loyer, secrétaire général, M^{me} Béatrice de Andia, M. Michel Balard, M. Guy Bellargent, M^{me} Dominique Bertinotti, M. Jacques Bravo, M. Pierre Casselle, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Jean Dérens, M. Pierre Gatignon, M^{me} Dominique Hervier, M. Pierre Housieux, M. Daniel Imbert, M. Pierre Joste, M. Maurice Laurent, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M. Olivier de Monicault, M. François Monnier, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Bernard Rouleau et M. Michel Schulman.

Excusés :

M. Jean-Pierre Babelon, M. François Chaslin, M^{me} Françoise Choay, M^{me} Marie-Andrée Corcuff, M. Thierry de l'Épine, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Caroline Mathieu, et M. Jean Vuillermoz.

Ordre du jour :

- Actualités : *affaires en cours et signalements.*
- Communication de M^{me} Sophie Descat intitulée « Un urbanisme éclairé ? Les projets et réalisations de Pierre-Louis Moreau dans le Paris de la fin du XVIII^e siècle ».
- Demandes de démolition.

ACTUALITES

Affaires en cours

ENTRETIEN DES DÉCORS DE L'HÔTEL DE VILLE, 4^e ARR.

Suite à la demande d'un membre de la Commission du vieux Paris, une lettre a été envoyée au directeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville, attirant son attention sur un exceptionnel vase en porcelaine de Sèvres qui a été brisé, sur l'un des candélabres du parvis vandalisé ainsi que sur l'état général des tentures et tapisseries qui ne sont pas protégées de la lumière du jour. Ce vase, mesurant plus d'un mètre cinquante de haut, appartient à un ensemble de quatre pièces, présentées lors de l'Exposition Universelle de 1900 et situées aux angles du salon Jean-Paul Laurens.

La Commission exprime sa volonté de rester très vigilante quant aux campagnes de restauration à mener et à la politique de conservation préventive qui doit être mise en place dans les pièces historiques de l'édifice. ***Elle forme donc le vœu que les décors et les œuvres d'art qui meublent l'Hôtel de Ville soient conservés et restaurés avec le plus grand soin. Elle a par ailleurs souhaité que ces collections soient placées sous la vigilance d'un conservateur du patrimoine.***

7 RUE RODIER, 9^e ARR.

Evoqué lors de la séance d'octobre 2004, ce petit garage a été réalisé par l'architecte Raymond Depailler en 1934. Le pétitionnaire envisage sa démolition afin de construire des logements. L'édifice ne présentant pas un intérêt patrimonial particulier, ***la Commission ne s'oppose pas au projet.***



© C. Rapa, DHAAP

PLAQUE DU DUC D'ORLÉANS, 17^e ARR.

La plaque en hommage au duc d'Orléans a disparu à l'occasion des travaux du palais des Congrès. La Fondation Saint-Louis souhaite la restituer en partenariat avec la Ville et propose de la réinstaller à l'emplacement de l'accident mortel du prince. M. Jean-Pierre Babelon a depuis formulé un nouveau texte : « *Ici mourut le 13 juillet 1842 le prince royal Ferdinand-Philippe duc d'Orléans victime d'un accident de voiture à cheval. La chapelle de la Compassion érigée à cet emplacement sur l'ordre de son père le roi Louis-Philippe a été remontée pierre par pierre en 1971 à la porte des Ternes* ». ***La Commission soutient cette demande et souhaite que le Conseil de Paris se prononce en ce sens.***

GARE DES BATIGNOLLES, 17^e ARR.

Lors de la précédente séance, la Commission avait demandé un complément d'informations avant de se prononcer sur la démolition des bâtiments de la zone Nord de la gare des Batignolles. Elle est constituée d'une « douane » des années 1930 à charpente métallique et façade en ciment, d'un silo en béton et de trois halles datant des origines de la gare en 1842 lors de l'ouverture de la ligne Paris-Le Havre-Londres. Les deux premières sont en bois et ont subi de nombreuses transformations au cours du temps. Quant à la troisième, située sur le quai n° 3, elle est conçue selon une technique mixte, basée sur l'utilisation du bois pour la charpente et les poteaux, du fer pour les

tirants et les poinçons ainsi que de la fonte de Sotteville-lès-Rouen pour les pièces d'assemblage. Construite par des ingénieurs anglais, Mackenzie et Locke, elle constitue l'un des plus anciens témoignages subsistants d'architecture démontable, typique du début des années 1840, réalisée pour les chemins de fer français avec des capitaux anglais.



© P. Saussereau, DHAAP

La Commission émet un vœu en faveur de la conservation de ce bâtiment intéressant pour l'histoire des techniques dont la conception par éléments préfabriqués, emboîtés sans assemblage dans des sabots de fonte et mis en tension par des raidisseurs en fer, est exemplaire des recherches sur les structures des grands espaces couverts durant cette période.

HALLE SERNAM, 13^e ARR.

L'ancienne halle des messageries de la gare d'Austerlitz a été réalisée entre 1927 et 1929 sur les plans de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Eugène Freyssinet. Elle représente un des éléments majeurs d'un vaste programme d'extension et de modernisation des équipements de la Compagnie d'Orléans. Ce bâtiment possède des proportions gigantesques, dignes d'une cathédrale. Il mesure en effet 310 mètres de long sur 72 mètres de large et comporte une halle centrale de 13,6 mètres sous voûte. Entièrement constitué de voûtes paraboliques nervurées en voile mince de béton armé, il possède des lanterneaux assurant l'éclairage et l'aération sur toute la longueur. A l'extérieur, de part et d'autre de l'édifice, courent deux auvents originaux, en porte-à-faux, accrochés par un tirant oblique aux poteaux de façade. Ce dispositif ingénieux permet d'alléger le poids des coques pris en charge par des tirants obliques et les poteaux des façades. Ainsi la halle SERNAM constitue la seule réalisation de Freyssinet encore existante qui met en œuvre le dispositif innovant des tirants prétendus, système indissociable de la genèse de la technique du béton précontraint et plus généralement de l'idée même de précontrainte. Structure inédite, elle fut brevetée durant les travaux par l'ingénieur en 1928 et incarne un jalon essentiel de l'histoire des techniques. Le bâtiment faisant actuellement l'objet d'un concours de réutilisation, ***la Commission a formé le vœu qu'une partie significative soit conservée et mise en valeur, reprenant la décision du Conseil de Paris de septembre 2003. Elle a également insisté sur le maintien des trois nefs accolées, en admettant la réduction du nombre de travées.***



© DHAAP

18 AVENUE DE FLANDRE, 19^e ARR.



© DHAAP

Afin d'aménager un logement au dernier niveau de l'édifice, le pétitionnaire demande sa surélévation. Lors de la précédente séance, les membres de la Commission souhaitent prendre connaissance du projet proposé. ***Ils émettent ainsi un vœu contre la surélévation projetée, considérant que le dessin envisagé n'est pas respectueux du caractère traditionnel de l'immeuble et de son environnement.***

Signalements

1 RUE ROYER-COLLARD, 204 RUE SAINT-JACQUES, 5^e ARR.

L'attention du DHAAP a été attirée sur la récente restauration d'un bel immeuble du XVIII^e siècle. Les photographies en cours de chantier font état d'une intervention lourde notamment sur les piédroits de la porte et son linteau. Le résultat n'est guère satisfaisant tant au niveau des matériaux utilisés, mélangeant la pierre au ciment, qu'au niveau du dessin qui n'est absolument pas respectueux du motif d'origine. *La Commission rappelle que l'architecture consiste à respecter le patrimoine et non pas à créer un succédané.*



© DHAAP

« BULLE » FRANCE TELECOM, 46 RUE BARRAULT, 13^e ARR.

Il s'agit d'une salle centrale, le Centre de Calcul dénommé familièrement la « bulle », au sein de l'Ecole Nationale des Télécommunications, datant de la fin des années 1960 et probablement réalisée en interne par le Bureau des Ingénieurs de France Télécom. Un permis de démolir a été déposé pour des raisons de sécurité car les parties supérieures sont interdites d'accès depuis plusieurs années à la demande des pompiers. Dans cette pièce étanche disposant de sa propre climatisation, étaient installés les grands ordinateurs de l'époque, protégés de la poussière et bénéficiant d'un équilibre thermique. Dans un vaste volume préexistant, de double hauteur, une mezzanine périphérique en charpente métallique a été installée et clôt un volume cubique dont les parois sont entièrement vitrées. Ces dernières sont isolées par un faux-plancher légèrement surélevé et un faux-plafond suspendu. Certes, les ordinateurs ont changé depuis longtemps, mais le volume est resté dans son état comme dans sa fonction initiale. Il s'agit d'un cas très rare, voire unique, de ces installations correspondant aux débuts de l'informatique. Sur le plan architectural, le dispositif est simple mais élégant, tel que le système audacieux de la « boîte dans la boîte », le profil élancé de la mezzanine, le traitement de la paroi de verre inclinée, et le faux-plafond formé de plaques carrées tenues par des crochets métalliques. Le plus remarquable est certainement la partie décorative, traitée avec une extrême sophistication. Séparée de la salle par un mur, l'unité de climatisation est masquée par une belle mosaïque décorative signée du groupe de « l'Oeuf ». Sur la paroi perpendiculaire, du côté du sas d'entrée, un autre relief fait de cubes de bois crée une



© DHAAP

animation géométrique qu'un système de spots mettait initialement en valeur. Il s'agit donc d'une œuvre de qualité conçue en symbiose avec le projet architectural. *La Commission a formé le vœu que soit préservée la salle informatique, qui a conservé ses dispositions originales aujourd'hui uniques à Paris, en tant que témoignage des premiers aménagements de ce type.*

AMÉNAGEMENT DE L'AQUEDUC MÉDICIS, 14^e ARR.

L'aqueduc Médicis a été conçu au début du XVII^e siècle pour permettre l'acheminement des eaux de Rungis vers Paris et notamment vers le Palais du Luxembourg pour Marie de Médicis. Cette longue canalisation, entièrement réalisée en pierre de taille, possède de remarquables voûtes en plein cintre probablement dues à l'ingénieur italien Thomas Francini. Classée au titre des Monuments Historiques depuis 1994, elle fait actuellement l'objet d'une opération de mise en valeur des éléments authentiques conservés. *La Commission du vieux Paris se félicite de cet aménagement permettant de mieux comprendre l'histoire de ce témoignage archéologique.*



© P. Saussereau, DHAAP

23-25 RUE DE VARIZE, 16^e ARR.

L'avis de la Commission est demandé sur l'avenir d'une parcelle d'un hectare environ, propriété des Petites Sœurs des Pauvres. Elle possède un bâtiment entouré d'un vaste jardin, édifié par Emile Vaudremer entre 1895 et 1897 pour la famille Schilizzi, constitué d'une chapelle axiale, d'un corps de logis traversant où se trouvent des équipements collectifs et flanqué de deux dortoirs latéraux. L'ensemble est en bon état de conservation mais tout le décor intérieur a entièrement disparu. Ces aménagements sévères en ciment étaient destinés à une population extrêmement pauvre. L'édifice présentant, sur le boulevard Murat, une rupture dans le front bâti, aussi bien à cause des matériaux, du retrait de l'alignement planté que du gabarit, *la Commission n'est pas attachée à la préservation de l'édifice.*



© P. Saussereau, DHAAP

CITÉ PAROISSIALE DE SAINT-HONORÉ D'EYLAU, 66-66T AVENUE RAYMOND POINCARÉ, 63-71B RUE BOISSIERE, 16^e ARR.

Il s'agit d'un permis déposé en avril 2004 qui n'était pas parvenu au DHAAP. La demande vise à la démolition totale des bâtiments de la cité paroissiale, adossés à l'église, à l'exception d'un petit édifice en pans de bois. Celle-ci ainsi que son centre paroissial ont été réalisés en briques et meulières par Paul Marbeau entre 1896 et 1897. Puis, dès 1912, l'architecte Charié conçoit de nombreux aménagements tels que deux écoles dont une en béton armé avec une toiture-terrasse construite dans les années 1930 et une série de bâtiments annexes secondaires. *La Commission forme le vœu que soit conservée l'école construite en 1914 donnant sur l'avenue afin de préserver les abords de la chapelle.*



© P. Saussereau, DHAAP

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Un urbanisme éclairé ? Les projets et réalisations de Pierre-Louis Moreau dans le Paris de la fin du XVIII^e siècle »

Par M^{me} Sophie Descat

M^{me} Sophie Descat est l'auteur d'une thèse consacrée à l'architecte Moreau-Desproux dont elle expose ses réalisations sous le règne de Louis XVI. En tant que maître des bâtiments de la Ville de Paris, son travail quotidien s'effectue dans la tradition et porte sur des projets d'alignements et d'ouvertures de rues, de nombreuses expertises, des propositions d'architecture éphémère et des fontaines ou encore des aménagements concernant les boulevards plantés. Il apporte aussi une attention plus soutenue à la réglementation, notamment aux règlements de 1783 et 1784. Enfin, il conçoit en 1769 un « *Plan général du cours de la rivière de Seine et de ses abords dans Paris* » avec différents projets d'embellissement. C'est un témoignage spectaculaire de cet urbanisme éclairé, en constante évolution au fil du temps et dont il n'existe pas d'autre exemple dans le cadre de la fonction de maître des bâtiments de la ville. Ainsi, les travaux de Moreau obéissent à un désir de clarification, d'organisation, de rationalisation et d'intérêt accru pour l'individu utilisateur de l'espace urbain, qui est bien caractéristique du contexte des Lumières et qui préfigure la pensée haussmannienne.

DEMANDES DE DEMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées du 1^{er} au 30 septembre 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Sur 48 demandes, 7 dossiers ont été examinés par la Commission du vieux Paris.

Démolitions totales

57 BOULEVARD ORNANO, 70 RUE CHAMPIONNET, 18^e ARR.

SHON à démolir : 1 224 m²

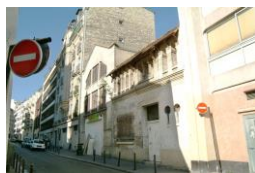
Il s'agit d'un petit hôtel érigé vers 1850 dont la façade sur le boulevard est de qualité mais dont celle sur rue, constituée de hangars, est incongrue. La démolition totale du bâtiment est demandée afin d'y construire des logements. ***L'édifice ne présentant pas d'enjeu patrimonial particulier, la Commission ne s'y oppose pas.***



© P. Saussereau, DHAAP

4B-6 RUE DE LA COUR DES NOUES, 20^e ARR.

SHON à démolir : 1 238 m²



© P. Saussereau, DHAAP

Cet ensemble, menacé par une démolition totale, est constitué d'un hangar en bois et d'un atelier d'artiste au décor hispanisant, réalisé par l'architecte Grant, entre 1902 et 1906. ***Dans l'attente d'une visite, la Commission décide de reporter l'examen du dossier lors d'une prochaine séance.***

Démolitions partielles

9 CITÉ HITTORF, 2-8 RUE HITTORF, 10^e ARR.

SHON à démolir : 502 m²

Il s'agit d'un petit immeuble du XVIII^e siècle accolé à un ensemble industriel dont le pétitionnaire demande la démolition. Les ateliers de fabrication industrielle datant du règne de Louis-Philippe seront quant à eux très fortement restructurés. La maison ne présente pas d'enjeu patrimonial marqué et son gabarit s'insère mal dans le tissu urbain. ***La Commission ne s'oppose donc pas au projet.***



© P. Saussereau, DHAAP

Restructurations lourdes

8 PASSAGE SAINT-ROCH, 15 RUE DES PYRAMIDES, 1^{er} ARR.

SHON à démolir : 1 378 m²

Cet immeuble a été édifié à l'occasion de la régularisation du pourtour de l'église Saint-Roch lors du percement de la rue d'Argenteuil en 1878. Il date probablement des années 1880. Est prévue la démolition de tous les intérieurs et en particulier le remplacement des planchers pour répondre aux exigences des règlements concernant les établissements accueillant du public. Le bâtiment a été complètement transformé dans les années 1960 et a perdu tous ses décors intérieurs. ***La Commission ne s'oppose donc pas à cette opération s'apparentant à du façadisme.***



© P. Saussereau, DHAAP

Modifications et adaptations du bâti

4 RUE BLAISE DESGOFFE, 6^e ARR.

SHON à démolir : 52 m²

Cet édifice de belle qualité a été réalisé par Hennequet frères dès 1914 et repris dans les années 1920. Typique de la construction autour de la Première Guerre Mondiale, il est conçu comme un immeuble de rapport dont les parties hautes et les intérieurs resteront inachevés, puis il sera transformé en magasin et surélevé dans les années 1920. ***Le bâtiment ne présentant pas d'enjeu patrimonial particulier, la Commission ne s'oppose pas à sa réhabilitation.***



© P. Saussereau, DHAAP

32-34B BOULEVARD BONNE NOUVELLE, 1 RUE D'HAUTEVILLE, 10^e ARR.

Il s'agit de l'ancien hôtel érigé pour Armand-Jean Thouron de Bertinval entre 1777 et 1778 au fond de la parcelle. Du côté de la rue se trouvait un restaurant très réputé, le « *Restaurant Marguery* », dont il reste une des entrées, un escalier en marbre polychrome et des salons néogothiques décorés de stuc. Le pétitionnaire souhaite démolir partiellement



© P. Saussereau, DHAAP

la toiture coté cour. ***La Commission ne s'oppose pas à cette intervention discrète.*** En revanche, l'hôtel a conservé, malgré son amputation sur le boulevard et sur la rue, un escalier remarquable par la superposition des trois ordres et par l'implantation dans le jour central d'un obélisque monumental. ***La Commission a formé le vœu que ce morceau de bravoure ainsi que sa cage soit inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en raison de son exceptionnelle qualité, de son ampleur, de son décor et de ses croisées de menuiserie d'origine toujours en place.***

150-154 AVENUE DU MAINE, 14^e ARR.

Cet immeuble de rapport a été construit par l'architecte Rous en 1913 pour l'APHP. Les travaux portent sur la modification du rez-de-chaussée pour y installer une boutique, la suppression des allèges et du système de grilles. ***Lors de la séance de septembre 2004, la Commission avait émis un vœu en faveur du maintien du dispositif original.*** Le pétitionnaire présente désormais un nouveau projet, dont le dessin tient compte de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, où est proposée la démolition de toutes les allèges sauf une, en tant que témoignage de la baie originale. ***Elle renouvelle donc son vœu en faveur d'un projet plus respectueux des éléments patrimoniaux conservés.***



© C. Rapa, DHAAP

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 décembre 2004.